

Délibération affichée à l'Hôtel de Ville
et transmise au représentant de l'Etat
le 9 mai 2018

CONSEIL DE PARIS

Conseil Municipal

Extrait du registre des délibérations

Séance des 2, 3 et 4 mai 2018

2018 DAE 129 Subvention de fonctionnement (35.000 euros) et convention avec Télécom ParisTech (13e).

M. Jean-Louis MISSIKA, rapporteur

Le Conseil de Paris, siégeant en formation de Conseil municipal

Vu la loi n°82 213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L. 2511-13 et les suivants ;

Vu le projet de délibération en date du 17 avril 2018 par lequel Mme la Maire de Paris propose une subvention de fonctionnement ainsi que la signature d'une convention avec Télécom ParisTech ;

Sur le rapport présenté par M. Jean-Louis MISSIKA, au nom de la 5e Commission ;

Délibère

Article 1 : Mme la Maire de Paris, est autorisée à signer une convention, dont le texte est joint à la présente délibération, avec Télécom ParisTech.

Article 2 : Une subvention d'un montant de 35.000 euros est attribuée à Télécom ParisTech, domicilié 46 rue Barrault 75013 Paris (N° SIMPA 181140 / Dossier 2018_02425) pour le compte de l'Incubateur ParisTech Entrepreneurs, au titre de l'exercice 2018.

Article 3 : La dépense correspondante sera imputée sur le budget de fonctionnement de la Ville de Paris de l'exercice 2018 et exercices suivants si besoin sous réserve de la décision de financement.

La Maire de Paris,

A handwritten signature in blue ink that reads "Anne Hidalgo". The signature is written in a cursive, flowing style.

Anne HIDALGO